

Copie des factures aux client e s

Depuis le 1er janvier 2022, la LAMal et la LAI exigent explicitement une copie de la facture pour la personne assurée. Avant le 1er janvier 2022, il était déjà possible de déduire de l'ordonnance relative à la loi sur l'assurance-maladie qu'une copie de la facture était obligatoire.

Recommandation de l'avocat de notre association : il s'agit clairement d'une obligation. La loi ne mentionne pas expressément la possibilité pour les client e s de renoncer à une copie de la facture.

La LAA ne connaît en effet pas une telle réglementation, il n'y a pas d'obligation légale. Comme vous le savez certainement aussi, tous les traitements liés à un accident ne passent pas par la LAA, à savoir lorsqu'il s'agit d'enfants ou, souvent, de retraités, ou encore de personnes exerçant une activité indépendante. Dans ce cas, c'est l'assurance maladie qui paie les prestations, ce qui rend la copie de la facture obligatoire.

C'est pourquoi l'ASE recommande à tous les ergothérapeutes* d'envoyer une copie de la facture à tous leurs clients.

D'ailleurs, l'assurance militaire ne prévoit pas (encore) l'obligation d'envoyer une copie de la facture.

Berne, en avril 2022